$A_{68/687}$ - $S_{2013/768}$



Distr. générale 26 décembre 2013 Français Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 34 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région
du Groupe GUAM et leurs incidences
sur la paix et la sécurité internationales
et sur le développement

Conseil de sécurité Soixante-huitième année

Lettres identiques datées du 25 décembre 2013, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration de la Ministre des affaires étrangères de Géorgie en date du 18 décembre 2013, relative au vingt-sixième cycle des discussions internationales de Genève (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Kaha Imnadze





Annexe aux lettres identiques datées du 25 décembre 2013 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration de la Ministre des affaires étrangères de Géorgie en date du 18 décembre 2013 relative au vingt-sixième cycle des discussions internationales de Genève

Le vingt-sixième cycle des discussions internationales de Genève s'est tenu le 18 décembre 2013. Les participants ont siégé, à titre personnel, dans deux groupes de travail consacrés pour l'un à la sécurité et à la stabilité dans les régions géorgiennes occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali, et pour l'autre aux questions liées au retour des déplacés et des réfugiés à leur lieu de résidence d'origine en toute sécurité et dans la dignité. Les discussions étaient coprésidées par les représentants de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et elles ont réuni des participants géorgiens, russes et américains. Le Chef de l'Administration provisoire de l'exrégion autonome d'Ossétie du Sud, le Président du Gouvernement de la République autonome d'Abkhazie, ainsi que les représentants des régimes d'occupation de Soukhoumi et Tskhinvali ont également pris part aux discussions.

Dans le cadre du groupe de travail I, les participants géorgiens ont fait part de leur vive inquiétude quant à la poursuite, à grande échelle, de l'installation de clôtures en barbelés et de la construction de talus par les forces militaires russes le long de la ligne d'occupation dans les régions de Tskhinvali et d'Abkhazie, en violation flagrante des normes et principes du droit international et de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008. Depuis novembre 2013, la mise en place d'obstacles artificiels a repris de plus belle dans les districts de Kareli et de Gori, après avoir été suspendue grâce à l'appui indéfectible de la communauté internationale et à la condamnation par celle-ci des activités illégales de la Fédération de Russie sur le territoire souverain de la Géorgie. Les participants géorgiens ont une nouvelle fois exhorté la Fédération de Russie à mettre un terme à ces activités illégales et à prendre conscience de la tragédie que cette politique de destruction représente pour la population locale. L'insécurité préoccupante qui règne sur le terrain – du fait de la construction continue d'infrastructures militaires, des mises en détention et enlèvements de plus en plus nombreux, et d'autres incidents inquiétants - a été portée à l'attention des coprésidents pendant la réunion. Les conditions actuelles de sécurité montrent que le mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention de Gali doit reprendre ses travaux sans attendre, sans condition préalable et dans sa formation plénière. Les participants géorgiens ont une nouvelle fois souligné qu'il était urgent et particulièrement important de permettre à la Mission de surveillance de l'Union européenne d'exécuter pleinement son mandat en Géorgie et d'avoir accès aux deux régions.

Au cours du vingt-sixième cycle de discussions, les participants ont examiné la question du non-recours à la force, qui est l'une des questions centrales de l'ordre du jour, et collaboré à la rédaction, au niveau des experts, d'un projet de déclaration des participants aux discussions internationales de Genève à l'initiative des coprésidents. La séance de rédaction, qui a été productive, a une nouvelle fois fait ressortir des divergences fondamentales sur les points essentiels du document. Le

2/3 13-63310

refus de Moscou de s'engager unilatéralement et de manière juridiquement contraignante à ne pas recourir à la force, comme l'a fait la Géorgie, conduit le processus dans l'impasse. Malheureusement, au cours du vingt-sixième cycle des discussions, la Fédération de Russie a une nouvelle fois catégoriquement refusé de prendre un tel engagement.

Les participants géorgiens au groupe de travail I ont souligné l'importance cruciale que revêtait la mise en place, dans les régions occupées de Géorgie, de dispositifs internationaux efficaces de sécurité. La détérioration des conditions de sécurité dans les régions occupées ainsi que le refus répété de la Fédération de Russie de prendre un engagement unilatéral juridiquement contraignant identique à celui de la Géorgie viennent confirmer la nécessité d'établir une présence internationale dans les régions concernées.

Le groupe de travail II a rappelé que la priorité demeurait de répondre aux besoins humanitaires des populations touchées par le conflit et de traiter les violations persistantes des droits de l'homme d'une manière efficace et apolitique. Les participants géorgiens ont appelé l'attention des modérateurs et se sont longuement exprimés sur les incidences concrètes des activités illégales de la Fédération de Russie le long de la ligne d'occupation pour la situation humanitaire et celle des droits de l'homme des populations vivant dans les régions de Tskhinvali et d'Abkhazie ainsi que dans les zones adjacentes. Les restrictions avérées imposées au droit à la liberté et à la sécurité, à la protection des biens, à la liberté de circulation, au droit à l'éducation et à d'autres droits civils, économiques et sociaux montrent combien il est important de mettre en place des mécanismes de surveillance des droits de l'homme dans les régions occupées et la nécessité de créer, de toute urgence, un corridor humanitaire pour permettre aux organisations internationales d'y accéder.

Les participants géorgiens au groupe de travail II ont souligné qu'il importait de respecter le droit des déplacés à un retour en toute sécurité et dans la dignité et demandé aux autres participants de prendre des mesures concrètes en ce sens. Ils ont rappelé qu'il était important de protéger les monuments culturels et historiques des régions d'Abkhazie et de Tskhinvali.

Le vingt-septième cycle des discussions internationales de Genève se tiendra les 25 et 26 mars 2014. La Géorgie exprime sa gratitude à l'Ambassadeur Andrii Deshchytsia pour son dévouement et son implication personnelle et salue l'arrivée de l'Ambassadeur Angelo Gnaedinger, nouveau représentant spécial de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. La Géorgie est résolue à continuer de coopérer de manière constructive avec les coprésidents en vue d'assurer le bon déroulement des discussions de fond des deux groupes de travail.

13-63310 3/3